

N°5

Décembre 2017



Jean BOSSAERT, 1^{er} adjoint au Maire a présenté sa démission, pour raisons personnelles, au Maire Jean Louis FLORES, qui en a informé les Conseillers Municipaux. Le Préfet des Yvelines a ensuite validé cette demande.

C'est lors du repas des anciens offert par le CCAS, dont Jean était un membre actif, que l'annonce a été faite aux personnes présentes. Cette information est également inscrite dans le compte rendu du conseil municipal du 28 novembre 2017.

Quelles sont les conséquences de la démission d'un adjoint au Maire.

- Savoir si l'on conserve ou pas 3 adjoints
- Si oui, élire un nouvel adjoint
- Définir s'il prend la place de l'adjoint sortant, ou si l'ordre « remonte d'un cran »

Après en avoir délibéré le conseil municipal, compte tenu de la charge de travail des adjoints a décidé :

- De maintenir le nombre à 3 adjoints
- De nommer **Jean Jacques VERAGEN** adjoint au Maire
- De faire remonter d'un cran l'ordre des adjoints ainsi :
 - ✓ Laurent BODHUIN (2^{ème} adjoint) devient 1^{er} adjoint au Maire
 - ✓ Michel BRISSET (3^{ème} adjoint) devient 2^{ème} adjoint au Maire
 - ✓ Jean Jacques VERAGEN est nommé 3^{ème} adjoint au Maire

Mais **Jean** était aussi délégué dans différents syndicats ou commissions communales,

SIAEP (Syndicat Intercommunal d'Assainissement et d'Eau Potable) il est remplacé par **Michel BRISSET**
CART (Communauté d'Agglomération de Rambouillet Territoires.) il est remplacé par **Jean Jacques VERAGEN**
CCAS (Centre Communal d' Action Sociale) il est remplacé comme membre du conseil municipal par **Michèle BUNEL**

PLU (Plan Local d'Urbanisme) il est remplacé par **Michèle BUNEL**

MAPA et APPEL D'OFFRES pour la commune, il est remplacé comme Titulaire par **Bruno BARBÉ**(qui était son suppléant), la suppléance étant assurée par **Michèle BUNEL**.

N'oublions pas que Jean, œuvrait aussi comme : maître de l'horloge de l'église, de l'électricité, intempéries pour les transports, du chantier de la garderie lors de sa construction, du restaurant scolaire lors de sa réfection, secrétaire mairie pour les permanences, représentant le Maire dans différentes réunions (lorsque le Maire ne pouvait pas être à deux endroits en même temps), démêlait de gros dossiers dans tous les domaines...sans oublier sa présence à la bibliothèque

En bref homme tous terrains et multi-casquettes

MERCI à toi **JEAN BOSSAERT**

Pour le travail accompli au sein du Conseil Municipal depuis près de deux mandats (10 années).

Pour ta gentillesse, ta discrétion et pas des moindres ta compétence

Nous ferons de notre mieux pour te remplacer



- *Merci à Jean BOSSAERT*
- *Recensement INSEE; Changement de collège*
- *Procédure reprise concessions cimetière de Boinville le Gaillard; Listes électorales; PLU*
- *Formalités administratives en ligne; Pacte Civil de Solidarité; Infos diverses.*



Le **recensement de la population** est effectué tous les 5 ans, par la commune pour le compte de **l'INSEE**.

INFOS MAIRIE



Il aura lieu sur la **commune de Boinville le Gaillard du 18 janvier 2018 au 17 février 2018**

L'objectif est d'enquêter afin de dénombrer la population résidant sur la commune et de connaître leurs principales caractéristiques : sexe, âge, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement...

Mademoiselle **Laura MASSON**, secrétaire de Mairie, a été nommée agent recenseur, par le conseil municipal.

Elle passera dans chaque foyer (en journée ou le soir) afin de rencontrer un maximum de personnes et vous remettre les formulaires nécessaires :

- ⇒ un par foyer concernant le logement
- ⇒ un bulletin par personne vivant sous votre toit

Les questionnaires devront être remplis afin de les transmettre au coordonnateur de la commune. Ils seront collectés par **Laura MASSON**, lors d'un second passage, selon un délai qu'elle vous indiquera.

Le **recensement** est aussi **possible en ligne** via le site www.le-recensement-et-moi.fr .

Lors de son passage vous pourrez exprimer à Laura MASSON, votre souhait de faire votre déclaration en ligne. Dans ce cas elle vous remettra un **code d'accès** qui vous sera propre. Vous devrez comme pour le format papier remplir un formulaire pour le foyer (logement) et autant de formulaires qu'il y a de personnes vivant sous votre toit.



La Mairie vous informe que **seule Laura MASSON peut se prévaloir de cette mission**. Elle pourra vous présenter une carte officielle d'agent recenseur.

Toute autre personne se présentant comme tel, devra être signalé en Mairie, voir à la Gendarmerie.

Changement de collège

A la rentrée de **septembre 2018**, les élèves de Boinville, ainsi que ceux d'Allainville, St Martin et de Ste Mesme, seront affectés au collège **Georges Brassens de St Arnoult en Yvelines**. En effet, les collèges étant gérés au niveau départemental, le conseil départemental de l'Essonne a demandé à son homologue Yvelinois de reprendre la gestion des enfants de son département.

Cette situation de rattachement de nos enfants du 78 à un collège du 91 est historique et s'explique par la séparation en janvier 1968, du département de Seine & Oise et de la création de l'Essonne et des Yvelines.

Qu'en est-il du transport ?

La ligne 18 vers Dourdan est maintenue, car nos lycéens continuent d'aller vers Dourdan, les lycées étant gérés par la région. Pas de changement de ce côté donc, ni maintenant, ni demain.

Une **nouvelle ligne de transport sera mise en place vers Saint Arnoult pour les collégiens**. Cette ligne sera une ligne spéciale, au contraire de la ligne vers Dourdan qui est régulière. En conséquence, les inscriptions se feront auprès de la CA de Rambouillet Territoires, gestionnaire de la ligne pour le compte des communes concernées. Le tarif à la charge des parents, sera de 102 €, moins l'aide votée chaque année par la commune, soit au final, un tarif qui sera équivalent au coût actuel vers Dourdan.

A noter toutefois que la carte de transport des collégiens ne sera plus de type Imagin'R et ne permettra donc plus de circuler dans les réseaux trains et métros d'IDF.



Le grand frère, la grande sœur est déjà au collège à Dourdan...

Dans ce cas, il est possible de déposer une demande de dérogation auprès du collège Condorcet pour regrouper les fratries.

Les modalités d'inscriptions aux transports, les circuits de ramassage et tous les détails utiles vous seront communiqués lorsqu'ils auront été actés en concertation avec nos communes, la CA Rambouillet Territoires et IDF Mobilité.



Cimetière communal

« Lancement de la procédure de reprises »

Nous vous avons informé dans l'écho N°32 du mois de septembre 2017 du

lancement de la procédure des concessions échues et celles réputées à l'état d'abandon.

Après un grand travail de recherche dans les archives et sur le terrain, nous avons dressé une liste de **52 concessions à reprendre**.

Parmi ces 52 concessions, **13 concessions trentenaires sont expirées** depuis de très nombreuses années. **Pour les 39 concessions restantes**, des **Procès Verbaux de constatation** ont été dressés le samedi 18 novembre 2017.

La liste des concessions retenues est disponible en Mairie ainsi qu'à la Préfecture et sous-préfecture de Rambouillet.

S'ouvre maintenant une période de **procédure d'affichage/non affichage**. En effet, le PV de constatation doit être affiché en Mairie ainsi qu'à l'entrée du cimetière durant 30 jours, puis retiré durant 15 jours. Cette procédure est à réaliser deux autres fois.

Une fois la période d'affichage terminée, il faut attendre trois années avant de refaire de nouvelles constatations puis ce sera au Conseil Municipal de se prononcer sur les reprises.

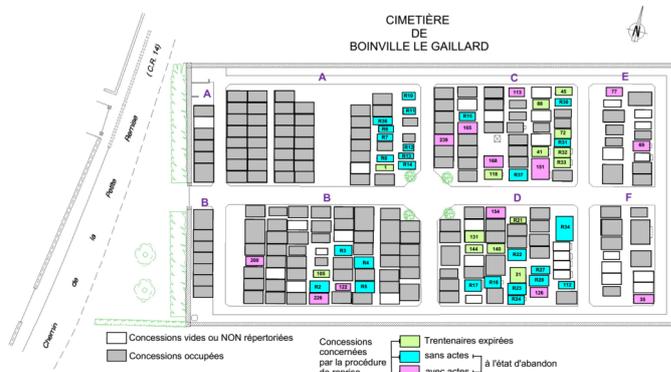
A tout moment, la procédure de reprise d'une concession peut être arrêtée, il suffit de remettre en état l'emplacement. Attention, un simple fleurissement n'est pas suffisant.

La Mairie enregistre actuellement toutes les concessions dans un logiciel dédié, en plus du format papier. Certaines informations (nom du concessionnaire, ayants-droits, défunts, exhumations...) sont pour certaines concessions difficiles à retrouver (documents anciens, mal renseignés, absents, etc....).

Vous êtes concessionnaires d'un emplacement ou ayants-droits!

Il peut être nécessaire de vous faire connaître en Mairie pour permettre à la commission cimetière de mettre à jour les fiches des concessions et le logiciel, mais aussi de pouvoir vous contactez en cas de nécessité.

Si vous désirez de plus amples informations, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie.



Derniers délais pour vous inscrire sur la liste électorale de Boinville le Gaillard.

Permanences assurées en mairie le 30 décembre 2017 de 9h00 à 12h00 et si nécessité jusqu'au 31 décembre 2017- 23h59.

Vous avez eu 18 ans cette année, et vous avez été recensé lors de vos 16 ans:

Vous n'avez rien à faire **vous êtes inscrits d'office**, sauf si entre temps vous avez changé de commune.

Vous êtes nouveaux habitants: pensez à venir vous inscrire à la mairie de Boinville et demander votre radiation dans votre ancienne commune.

Boinville le Gaillard n'étant pas une commune reliée au service d'inscription en ligne, vous devez impérativement vous présenter à la Mairie avec les documents suivants:

- ⇒ Pièce d'identité récente (recto verso)
- ⇒ Justificatif de domicile

Notre **PLU** est entré dans la phase de consultations **Présentation aux Personnes Associées (PPA)**.

Le rôle des **Personnes Associées** est de s'assurer de la bonne prise en compte des lois, règlements et intérêts supra communaux.



Cette présentation a eu lieu en Mairie le 10 novembre 2017 en présence de Madame **CABRIT** Maire d'Orsonville, Madame **BOUR** représentante de la **DDT**, de Madame **PRIVAT** représentante du **SIAEP**, Monsieur **FILOU** représentant de la Chambre d'Agriculture, Jean Louis **FLORES** Maire de Boinville le Gaillard et Claudine **DOMPS**, Gilles **DUPUY**, Jean Jaques **VERAGEN**, Michèle **BUNEL**, membres de la commission PLU.

Monsieur **GUILLEMINOT** a fait la présentation des PLU d'Orsonville et de Boinville, précisant pour chacun les décisions prises (zonage, aménagement, règlement et annexes) inscrites dans les PLU. Compte tenu des remarques, Il doit finaliser le document .

Prochaine étape: l'Enquête Publique (date non définie)



Depuis le **6 novembre 2017**, l'administration dématérialise certaines démarches administratives.

Le site <https://ants.gouv.fr>, de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés est dorénavant le seul point d'accès pour effectuer en ligne vos demandes:

- ⇒ de Carte grise,
- ⇒ de Permis de conduire,
- ⇒ de connaître votre solde de points
- ⇒ de pré-demande de Passeport ou de CNI



PACS

(Pacte Civil de Solidarité)

C'est maintenant en Mairie.



Jusqu'au **31 octobre 2017**, les pactes civils de solidarité qui n'étaient pas enregistrés par un notaire devaient l'être aux greffes des tribunaux d'instance.

Les futurs partenaires doivent accomplir désormais cette démarche auprès d'un officier d'état civil (le Maire ou ses Adjoints) de la commune où ils décident d'habiter ensemble, ou en cas d'empêchement grave, comme une hospitalisation, devant l'officier de l'état civil de la commune où l'un d'eux habite (article 48 de la loi).

A noter que l'enregistrement d'un Pacs peut toujours se faire auprès d'un notaire, mais dans ce cas, cela aura un coût, alors qu'il est gratuit en Mairie.

COMPTEURS « LINKY », bientôt installés à Boinville le Gaillard

Le compteur « Linky » remplacera votre compteur d'électricité actuel. Les relevés se feront à distance, plus d'agents releveurs...

Une pose qui dure en moyenne 30 minutes.

La pose est réalisée sur les mêmes branchements que le compteur actuel, place pour place. Elle est effectuée par un technicien d'une entreprise de pose portant une signalétique «Partenaire Enedis pour Linky ». C'est une intervention gratuite pour le consommateur. Une notice du compteur est remise à chaque client en fin de pose du compteur Linky.

L'installation du compteur communicant ne modifie en aucun cas le contrat d'électricité (abonnement) avec votre fournisseur.

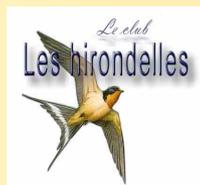
Enedis vous informera de la date où votre compteur sera installé, car une coupure d'électricité de courte durée sera nécessaire.



TRAVAUX SUR LA D168

En raison de la fermeture du pont de l'autoroute A10 sur la D168, sur la commune de Saint Martin de Bréthencourt, la circulation d'Abilis à Saint Martin de Bréthencourt (Hauts Bout) est interrompue du **lundi 02 octobre au vendredi 22 décembre 2017 inclus**.

Une déviation est mise en place par la D116.



Pour finir l'année 2017 et débiter 2018 en beauté, le Club Les Hirondelles a le plaisir de vous proposer le **Réveillon de la St Sylvestre !**

Pour toute inscription, vous pouvez **encore** contacter **Madame Marie-Thérèse ROBICHON** au 01 30 59 13 43 ou **Madame Margareth DUMAS** au 01 30 59 16 51



La Mairie sera fermée la première semaine de Janvier 2018

En cas d'urgences, une permanence est assurée. Les numéros de téléphones des adjoints ou conseillers assurant la permanence sont affichés aux portes de la Mairie.



Jean Louis FLORES, Maire et le **Conseil Municipal** vous souhaitent d'excellentes fêtes de fin d'année, et vous retrouveront le **20 janvier 2018** pour les traditionnels

Vœux du Maire

Rédacteur en chef :

Jean Louis FLORES



Rédacteurs /

concepteurs : Michèle BUNEL, Laurent BODHUIN, Claudine FLORES, David YOU, Guylaine LAROYE, Élisabeth MASSON, Bruno BARBÉ, Claudine DOMPS, Thomas HAROUN.

Imprimé par la Mairie de Boinville le Gaillard, ne pas jeter sur la voie publique